



## DSDEN 78 : Charte Ecole et Cinéma

Le dispositif *École et Cinéma* a été créé en 1994 dans le cadre d'un partenariat établi par le ministère de l'éducation nationale, le ministère de la culture et l'association *Les Enfants de Cinéma*. Il s'adresse aux élèves de la grande section au cours moyen, participe pleinement à l'éducation artistique et culturelle et à l'enseignement de l'Histoire des Arts.

*École et Cinéma* est un parcours culturel articulé autour de trois films par cycle, projetés en salle de cinéma sur le temps scolaire. Ces films, inscrits au catalogue national, et choisis pour le jeune public ont en commun une grande qualité cinématographique. Ils illustrent la diversité des genres, des époques et des sensibilités du patrimoine cinématographique et du cinéma contemporain.

Ce parcours culturel s'inscrit dans le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève. **Il constitue un tout et ne peut faire l'objet d'une participation partielle.** Chaque classe s'engage à suivre la totalité du programme. Le tarif pratiqué pour les élèves est de 2,50 €. La gratuité est accordée aux accompagnateurs à raison d'une entrée pour dix élèves.

Élèves et accompagnateurs sont accueillis par le personnel des cinémas partenaires lors de projections réservées spécialement à leur attention et dans des conditions propices à la rencontre avec les œuvres.

Les Cahiers de notes réalisés par l'association Les Enfants de Cinéma sont consultables sur la plateforme numérique NANOUK, dans l'espace « ENSEIGNANT ».

Cet outil propose également aux enseignants un espace « EN CLASSE » composé d'un Portfolio, des Images Ricochets, d'une Malle aux trésors, ainsi qu'une consultation hors ligne de séquences vidéo extraites des films du catalogue. Un troisième espace intitulé « A LA MAISON » permettra aux élèves de partager cette action avec leurs parents (en consultation libre).

Adresse de la plateforme : [www.nanouk-ec.com](http://www.nanouk-ec.com)

Pour chaque film, un dossier pédagogique proposé par les CPAP sera disponible sur le site de la DSDEN 78 :

<http://www.ac-versailles.fr/cid113405/ecole-et-cinema.html>





## DSDEN 78 : Charte Ecole et Cinéma

### L'enseignant s'engage à :

#### Sur le plan organisationnel

- ❖ Assister aux trois séances de projection correspondant à la programmation du niveau des élèves (GS et Cycle 2 ou cycle3)
- ❖ Convenir avec la salle du calendrier annuel des séances.
- ❖ Prévenir sans délai la salle et le CPAP de tout problème éventuel (retard, soucis de transports, maladie...).
- ❖ Rechercher des sources de financement pour la billetterie et /ou le transport.
- ❖ **Renseigner le bilan de l'année dans le logiciel CINEMA en fin d'année**

#### Sur le plan pédagogique

- ❖ **Voir les films avant d'accompagner ses élèves** : des pré-projections sont organisées, suivies d'un temps d'échange avec les conseillers pédagogiques et les salles. Ces temps de formation sont inscrits au plan départemental de formation sous forme de stages hors temps scolaire, non remplacés. Les enseignants participant au dispositif Ecole et cinéma qui souhaitent assister à ces projections doivent obligatoirement s'inscrire à ces stages par la plateforme GAÏA.
- ❖ Consulter les ressources pédagogiques proposées
- ❖ Préparer le comportement des élèves spectateurs.
- ❖ Mettre en place un travail pédagogique en amont et en aval des projections.
- ❖ Organiser un temps d'échange oral ou de débat autour des œuvres.
- ❖ Conduire un travail avec les élèves pour conserver une trace du parcours : carnet de notes, cahier d'histoire des arts, production plastique ou écrite...

